



DÉCISION

DEC21101

Portant attribution de la consultation « Centre administratif, réaménagement des locaux - LOT 6 : sols souples

Le Maire de Nort-sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 4,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2123-4 à R 2123-6, R 2131-12, R 2131-13 et R 2131-18,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 03 septembre 2021 sur le site internet de la Mairie de Nort-sur-Erdre, la plateforme e-marchespublics.com et le journal Ouest-France,

Considérant la nécessité d'engagement la 2^{ème} tranche de travaux, afin de réaménager des bureaux au sein du centre administratif en vue d'y installer les services du Trésor Public,

Considérant l'avis des membres du Bureau Municipal en date du 25 octobre 2021,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

D É C I D E

Article 1 : Le marché de travaux relatif au centre administratif : réaménagement des locaux - Lot 6 : sols souples est attribué à :

SARL FREMONDIERE DECORATION - ZA DES CHATAIGNERAIES –
7 rue des NOISETIERS – LANDEMONT - 49270 OREE D'ANJOU

Pour un montant de 19 406,50 € HT, soit 23 287,80 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un don acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 22 novembre 2021



Le Maire,
Yves DAUVÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié à la Mairie le

13 DEC. 2021